



Compte-rendu audio conférence du jeudi 30 avril 2020.

La Direction a organisé une conférence à destination des Organisations Syndicales, afin de leur faire part d'un certain nombre d'informations en matière de ressources humaines et pour faire un point sur les métiers.

Ressources humaines.

- Situation administrative des agents.

Il y a 22,23 % des agents présents sur sites, 19,15 % des personnels en télétravail et 40,03 % des agents sont en ASA.

Ces chiffres ne comprennent pas les agents en arrêt maladie, ou en congés.

La question de l'impact des autorisations d'absence particulière sur les jours RTT n'est toujours pas tranchée à ce jour par la DG.

La direction est en attente d'une note de la DG.

Concernant, les jours de congés 2019 reportés en 2020, ils devaient être déposés avant le terme des vacances de Printemps. Compte tenu de la crise sanitaire en cours, la CFTC souhaite que la règle soit assouplie.

Pour l'heure, la décision sera prise au niveau interministériel.

Nous sommes toujours en attente du nombre de personnes en présentiel par service.

Pour la reprise, il a été indiqué que même si l'agent réside dans un département rouge il devra se rendre sur son lieu de travail si celui-ci est estampillé vert.

Il a été indiqué que quelque soit la couleur du département l'agent devra se rendre sur son lieu de travail.

Quid s'il y a recrudescence de cas COVID ?

Quid si les établissements scolaires ?

Quid des parents d'enfants où seul une

Quid de la situation des parents d'élèves pour lesquels l'école n'est accessible que 2 jours sur 5 ?

Informations de la Direction.

Le gel hydroalcoolique a été distribué ou sera distribué dans les services en prenant en compte le nombre de personnes amenées à en avoir l'utilité.

Les lingettes désinfectantes seront fournies en fonction des besoins du service (comprendre nombre d'agents présents).

Rien de nouveau sur le principe de la distanciation sociale et du nettoyage des mains.

Concernant les masques, la direction n'avait pas prévu d'en distribué aux personnels autres que ceux ayant à accueillir du public.

Néanmoins, M Dussopt a précisé que « chaque administration devra être en capacité de fournir un masque aux agents le souhaitant, même si ceux-ci ne sont pas obligés d'en porter. ».

Quid du Rhône ?

Concernant la situation des stagiaires, la direction a indiqué que toutes les situations individuelles particulières seraient prises en comptes lorsque cela était possible.

Les principes posés et relatifs au dé-confinement et restauration :

La Direction indique que si les restaurants administratifs n'ont pas ré-ouverts lorsque le dé-confinement sera acté, alors les règles précisées par décret s'appliqueront.

C'est-à-dire que le remboursement des repas se fera sur justificatifs, les modalités seront précisées ultérieurement.

L'absence de cantine concerne aussi les personnels rattachés aux cantines actuellement fermées mais aussi ceux des services qui n'ont plus accès à une cantine et avec laquelle il y avait un accord de restauration inter-professionnel (Bron, Caluire notamment).

(pour plus d'information sur ce point vous pouvez nous écrire sur notre mail cftc.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr).

Information sur l'activité

Peu d'informations supplémentaires sur la campagne IR.

Le PCA (Plan de Continuité de l'Activité) sera actualisé très prochainement...

* * * * *

Si vous avez connaissance de collègues qui vous paraissent fragilisés pendant cette période de confinement parlez nous en. Vous pouvez en faire de même si vous-même, ou des collègues, n'ont plus de contacts avec leur chef de Service.

En cas de besoin, le numéro de la plate-forme « psychologue » peut être utilement rappelé.

Ce service propose une assistance anonyme et confidentielle, il est joignable gratuitement 24h/24 et 7j/7 au 0805 230 809)

Prenez soin de vous

David Leyrat

Mail : cftc.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr